



Jeunesse

Rendre le Service Civique UNIVERSEL

Rendre le Service Civique universel, c'est faire en sorte qu'il soit obligatoirement proposé à tous les jeunes entre 16 et 25 (voire 30) ans, et qu'il soit effectivement accessible à tous.

Le service civique a été créé en 2010 pour donner une suite civile et volontaire au service national suspendu en 1996. Il vise à « favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement » chez les jeunes, en proposant aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Les jeunes perçoivent une indemnité mensuelle (à ce jour ~600 € à 80% prise en charge par l'Etat), bénéficient d'une couverture sociale (également prise en charge par l'Etat), d'un tutorat, d'une formation civique et citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service (pris en charge par leurs structures d'accueil, avec soutien de l'Etat pour les associations).

Le Service Civique a un triple impact aujourd'hui largement éprouvé :

- *Sur les jeunes* : il leur permet de gagner en expérience, maturité et compétences, souvent de construire leur projet d'insertion, et de rebondir.
- *Sur les associations et services publics* : par la force vive « jeunes » qui leur est mise à disposition.
- *Sur notre cohésion nationale* : il démocratise l'engagement civique en permettant à des jeunes de tous milieux de se sentir appartenir à la communauté nationale en lui « rendant service », et il représente pour bcp de jeunes une expérience unique de mixité sociale et la 1^{ère} expérience de citoyenneté active.

Tant le mouvement associatif que les mouvements de jeunesse appellent depuis longtemps à sa « généralisation / universalisation », entendue comme l'objectif de faire en sorte qu'il devienne une étape naturelle, évidente, quoique volontaire, dans le parcours des jeunes entre 16 et 30 ans (*voir annexes*).

Cette ambition semble partagée par le Président de la République et le gouvernement. Cette note vise à résumer les mesures à prendre pour y parvenir.

« Depuis le début de la pandémie nous avons augmenté de 50% le budget accordé au Service Civique, je souhaite que nous puissions poursuivre la généralisation du Service Civique qui permet à nos jeunes de compléter leur formation par un engagement reconnu, l'acquisition de compétences, ce qui vient compléter et renforcer la résilience de la Nation. »

Emmanuel Macron, conférence du 17 mars 2022



3 mesures prioritaires :

1. **Se donner et afficher une ambition d'universalité** : avec la volonté de passer de 10% *d'une classe d'âge* concernée aujourd'hui (80K missions environ), à **25% à la fin du quinquennat** (200K missions) et 1 jeune sur 2¹ d'ici 10 ans (400K missions).
2. **Adapter l'indemnité** de service civique à l'évolution du coût de la vie : passage de 600 à **700€/mois** pour tous (*prise en charge Etat relevée de 100€/mois*)², avec indemnité **complémentaire de 200€ pour** les étudiants boursiers à partir de **l'échelon 3**, les jeunes recevant le montant **maximal de l'ACEJ** et les jeunes bénéficiaires du RSA³.
3. **Promouvoir « l'année de césure pour service civique » après le bac** : avec une **information qualifiée systématique au lycée** et une **valorisation dans parcours sup** à Bac+1. De même au sein des universités entre la licence et le master.

8 autres mesures clés :

4. Augmenter le soutien financier apporté aux associations pour l'accueil des jeunes les plus éloignés : les jeunes sans diplôme ni qualification, et les jeunes de niveau bac en situation de handicap ou vivant dans les QPV ou ZRR. Afin de donner aux associations les moyens d'accompagner correctement ces jeunes voire de consacrer un temps dédié de la semaine à cet accompagnement (remise à niveau, découverte métiers, démarches personnelles sur projet d'insertion post service etc.) : 250€/mois/jeune en plus pour le tutorat et un APA renforcé⁴.
5. Veiller à une information qualifiée et généralisée⁵ des jeunes décrocheurs dès 16 ans et de tous les jeunes sans emploi par le SPE (missions locales / pôle emploi).
6. Pour valoriser l'engagement de SC et promouvoir la mixité sociale, rendre le service civique obligatoire dans les critères de recrutement des grandes écoles de la fonction publique, et peu à peu dans tous les masters (universités et grandes écoles).
7. Valoriser les jeunes allant au bout de leur service civique (aux côtés des jeunes donnant au moins 150 ou 200 heures dans les réserves par exemple), par l'attribution d'une « bourse sur projet », destinée à soutenir la prise en charge du permis de conduire, d'un projet de création d'entreprise, ou une reprise d'étude.
8. Afin de valoriser la contribution sociétale des jeunes engagés, à l'instar du Service Civique Solidarité Seniors lancé en 2021, prévoir une animation du service civique autour de « grandes causes sociales et environnementales », associant Etat (ministères concernés), collectivités territoriales et secteur associatif.
9. Afin de garantir la qualité du Service Civique :
 - **9-a.** Consolider la « Formation Civique et Citoyenne » et « l'Accompagnement au Projet d'Avenir » des jeunes prévus par la loi, avec au moins 6 jours pris en charge par l'Etat dédiés à ces 2 volets au lieu de 2 aujourd'hui (hors PSC1), dont une journée dédiée aux enjeux écologiques (PSC1 Ecologique), et une dédiée à « comment poursuivre son engagement après le SC » (information sur les différentes réserves citoyennes notamment) – confier ces journées à 1 ou plusieurs opérateurs compétents intervenant sur cahier des charges définis par l'Agence du SC.
 - **9-b.** Généraliser peu à peu le principe des « missions collectives » (« *jamais un jeune tout seul sur une mission* ») favorisant la mixité entre jeunes de milieux et niveaux d'étude différents, et demander à toutes les structures de s'engager sur des *objectifs de diversité*.
10. Ouvrir l'intermédiation à toutes les structures éligibles au SC⁶ et s'appuyer sur qqes organismes d'intermédiation expérimentés, labellisés et contrôlés par l'Etat, pour toutes les structures accueillant moins de 5 jeunes.
11. Elargir l'âge limite pour faire un service civique à 30 ans pour tous les jeunes⁷.

¹ Correspondant aux 56% des jeunes qui déclarent aujourd'hui, lorsqu'ils reçoivent une information qualifiée sur le SC, qu'ils « aimeraient en faire un ». Baromètre 2022 de l'Agence du Service Civique.

² Depuis la création du SC en 2010, le fossé entre l'indemnité de SC et le seuil de pauvreté a doublé et l'écart entre l'indemnité de SC et le SMIC a augmenté de 41%.

³ Aujourd'hui cette indemnité complémentaire sur critères sociaux, prise en charge par l'Etat, est de 111,45€, et réservée aux seuls boursiers échelon 5 et au-delà et aux bénéficiaires du RSA. Le montant est insuffisant pour rendre le SC accessible aux jeunes des familles les plus en difficulté.

⁴ Aujourd'hui le soutien est de 100€/mois/jeune qq soit le profil du jeune (N.B. « APA » = Accompagnement au Projet d'Avenir)

⁵ « Qualifiée » = présentant les spécificités et conditions pratiques du SC (durée, indemnité, avantages) + faisant intervenir des jeunes « témoins » ; « Généralisée » = obligatoirement faite à tous les jeunes sans distinction (le SC étant censé être « universel » et accessible à tous : aux jeunes de décider si cela les intéresse ou pas).

⁶ Aujourd'hui les structures rendues éligibles au SC par la loi Egalité Citoyenneté de 2016 n'ont pas le droit d'avoir accès à l'intermédiation, souvent utile pour s'approprier le SC de manière qualitative (via le soutien d'associations intermédiaires spécialisées).

⁷ Aujourd'hui 30 ans uniquement pour les jeunes en situation de handicap. Avec l'entrée tardive sur le marché de l'emploi et les études qui se prolongent, il y aurait utilité à permettre à tous les jeunes d'avoir accès au SC jusque 30 ans. 3,7M de candidats supplémentaires potentiels...

1ers éléments de chiffrage et de mise en œuvre opérationnelle

1. Se donner les moyens et afficher une ambition d'universalité : avec la volonté de passer de 10% d'une classe d'âge concernée aujourd'hui à 25% à la fin du quinquennat et 50% d'ici 10 ans.

A prévoir

- Une loi de programmation fixant l'ambition donnée au service civique (conforté dans son rôle de colonne vertébrale du service national) sur la fin du quinquennat et les moyens qui seront alloués à son « universalisation ».

Evaluation budgétaire :

Dans l'hypothèse d'une montée en charge atteignant 25% de la classe d'âge à la fin du quinquennat (env 195K jeunes en flux), sur la base des indemnités et prises en charge actuelles (Att. bases à revoir – cf pts suivants) :

- PLF 2024 à porter à 586M€ (+68M€)
- Budget SC progressivement porté à 1,013Mds€ d'ici 2027.

Besoins de fint pour la montée en charge du SC sur le quinquennat (+20%/an à partir de 2024) - Cible 2028 : 25% de la classe d'âge en flux

Année	Nbre jeunes estimés en stock	Nbre jeunes estimés en flux	Budget	Estimation flux = 52% du stock (stock=nbre de jeunes annoncés = "passés par le SC dans l'année")
2023 budgété	150 000	78 000	518 000 000 €	PLF2023
2024	179 712	93 600	586 287 000 €	A partir de 2023, sur base 7,3 mois effectifs par jeune + 20% d'augmentation du nbre de postes financés par an (en flux) pour atteindre 25% de la classe d'âge d'ici 2028 (année scolaire 27/28)
2025	215 654	112 320	703 544 400 €	
2026	258 785	134 784	844 253 280 €	
2027	310 542	161 741	1 013 103 936 €	
2028	372 651	194 089	1 215 724 723 €	

N.B. Les recommandations suivantes, tant d'évolution du montant de l'indemnité de SC (point 2), que de valorisation du SC dans les parcours (points 3, 5, 6 et 7), sont par ailleurs essentielles à suivre si l'on veut effectivement atteindre l'ambition de « 25% d'une classe d'âge engagée ».

2. Adapter l'indemnité de service civique à l'évolution du coût de la vie : passage de 600 à 700€/mois pour tous les jeunes et à 900€ pour les jeunes socialement les plus défavorisés

Evolutions juridiques à prévoir :

- Amender l'article R.121-23 du code du service national afin de faire évoluer le montant de l'indemnité de SC prise en charge par l'Etat et éviter un nouveau décrochage : fixer l'indemnité versée aux jeunes pour le compte de l'Agence du SC à « 33,72% du minimum de traitement de la fonction publique » (soit 590€/mois à mai 2023).
- De la même manière, réviser l'article R.121-25 relatif à la prestation complémentaire prise en charge par les organismes d'accueil : la passer à « 6,3% du minimum de traitement de la fonction publique ».
- Amender l'arrêté des ministres chargés du budget et de la jeunesse fixant les critères de versement de la majoration d'indemnité sur critères sociaux prévues à l'article R.121-24 du décret du 12 mai 2010, afin de l'ouvrir aussi aux étudiants boursiers échelon 3 et 4 aux jeunes bénéficiant de l'ACEJ maximale (528€).

Evaluation budgétaire :

- + 22,8M€ sur PLFR 2023
- PLF 2024 à porter à 669M€ (+151M€ / PLF2023)
- Budget SC progressivement porté à 1,15Mds€⁸ (PLF 2027).

Besoins de Fint pour la montée en charge du SC sur le quinquennat (+20%/an à partir de 2024) - avec évolutions des indemnités de base et majorées

Année	Nbre jeunes estimés en stock	Nbre jeunes estimés en flux	Budget SC avec indemnités réévaluées	Estimation flux = 52% du stock (stock=nbre de jeunes annoncés = "passés par le SC dans l'année")	Augmentation besoins budgétaires liés à l'évolution de l'indemnité / règles actuelles
2023 budgété	150 000	78 000	518 000 000 €	PLF2023	
2023 supplément nécessaire (flux sept-dec)		78 000	22 815 000 €	Ajout de 100€/mois sur 2,5 mois en moyenne (recrutements de la rentrée 23/24) pour 100% du flux, + 100€/mois sur la même période de majoration d'indemnité pour 17% des jeunes (aujourd'hui seuls 12,2% des jeunes bénéficiaient de cette majoration - estimation d'augmentation à 17%)	22 815 000 €
2024	179 712	93 600	669 305 520 €	A partir de 2023, sur base 7,3 mois effectifs par jeune - avec : 1) + 20% d'augmentation du nbre de postes financés par an (en flux) pour atteindre 25% de la classe d'âge d'ici 2028 (année scolaire 27/28) ; 2) indemnité financée par l'Etat réhaussée à 590€/mois au lieu de 490 ; 3) majoration de 200€/mois pour 17% des jeunes (au lieu de 100€ aujourd'hui pour 12,2% des jeunes)	83 018 520 €
2025	215 654	112 320	803 166 624 €		99 622 224 €
2026	258 785	134 784	963 799 949 €		119 546 669 €
2027	310 542	161 741	1 156 559 939 €		143 456 003 €
2028	372 651	194 089	1 387 871 926 €		172 147 203 €

⁸ 25% d'une classe d'âge de 770K jeunes = 192K jeunes

3. Promouvoir « l'année de césure pour service civique » après le bac : avec une information qualifiée et généralisée au lycée et une valorisation dans parcours sup à Bac+1. De même au sein des universités entre la licence et le master.

Evolutions concrètes à prévoir :

- 1 journée dédiée à la promotion et valorisation du Service Civique dans toutes les classes de terminale entre janvier et mars chaque année – avec témoignages de jeunes engagés.
- Changer l'algorithme Parcours Sup pour donner un avantage aux jeunes ayant fait un SC après le Bac (projet d'orientation plus réfléchi / mûri).
- De la même manière, une journée du Service Civique et de l'engagement obligatoire dans toutes les universités - ciblant en particulier les jeunes en fin de L2.
- Suivi de l'application effective par toutes les universités de la loi Egalité Citoyenneté de 2016 leur imposant de rendre possible et valoriser les années de césure pour cause de service civique – via une enquête annuelle auprès des étudiants (enquête sondant : 1) si l'information a été transmise aux étudiants, 2) leur intérêt pour une césure pour SC, 3) l'effectivité des autorisations faites, 4) la valorisation du SC en ECTS par l'université).

Evaluation budgétaire : pas d'impact

4. Augmenter le soutien financier apporté aux associations pour l'accueil de jeunes non qualifiés et/ou issus de quartiers prioritaires et/ou en situation de handicap, afin de faciliter l'accessibilité du SC à tous, et donner aux associations les moyens d'accompagner correctement ces jeunes voire de consacrer un temps dédié de la semaine à cet accompagnement (remise à niveau, découverte métiers, démarches personnelles sur projet d'insertion post service etc.) : 250€/mois/jeune en plus des 100€ actuels pour l'accueil des jeunes infra bac ou des jeunes Bac en situation de handicap ou de QPV ou ZRR.

Evolutions juridiques à prévoir :

- Modifier l'article R121-47 du décret du 12 mai 2010 relatif au service civique afin de le préciser : ajouter « et 350€ si elles accueillent des jeunes éloignés, à savoir des jeunes déscolarisés et sans activité depuis plus de 6 mois, ayant quitté la formation initiale avant l'obtention de leur baccalauréat ou bacheliers mais en situation de handicap ou résidant en QPV ou ZRR. »

Evaluation budgétaire :

- Besoin de 10,7M€ sur PLFR 2023 – pour 20% des jeunes concernés (30K jeunes – estimation large).
 - Progressivement porté à 65M€ en fin de quinquennat (62K jeunes concernés sur budget 2027)
- Sur budget Ministère du Travail ?

Besoin de fin complémentaire pour tutorat et APA renforcé des jeunes en difficulté (estimation large à 20% des jeunes)

Année	Nbre jeunes stock	Nbre jeunes flux	Budget	Commentaires
2022-23			10 000 000 €	Appel à Projet SC-CEJ (budget approximatif cofinancé Min Emploi et ASC)
PLFR 2023	29 952	15 600	10 684 932 €	
2024	35 942	18 720	37 440 000 €	A partir de fin 2023 (2,5 mois seult sur la fin 2023), intégration de 2000€/jeune (sur budget Ministère Emploi ?) pour prise en charge d'un tutorat et APA renforcés pour les jeunes demandeurs d'emploi de plus de 6 mois rencontrant difficultés particulières : infra bacs ou niveau bac de QPV/ZRR ou en situation de handicap
2025	43 131	22 464	44 928 000 €	
2026	51 757	26 957	53 913 600 €	
2027	62 108	32 348	64 696 320 €	
2028	74 530	38 818	77 635 584 €	

5. Veiller à une information qualifiée et généralisée des jeunes décrocheurs dès 16 ans et de tous les jeunes sans emploi par le SPE (missions locales / pôle emploi).

Evolutions juridiques à prévoir

- Ajouter aux articles L5312-1 et L5314-2 du code du travail, l'obligation, pour pôle emploi comme pour les missions locales, d'apporter à tous les jeunes une information qualifiée sur le service civique, précisant son universalité/accessibilité à tous, ses spécificités et ses modalités pratiques d'exercice.
- Ajouter un module de formation sur le service civique à la formation certifiante des conseillers en insertion professionnelle.
- Veiller à l'application effective de l'article L114-1 du code de l'éducation incluant le SC dans les solutions censées être proposées aux jeunes mineurs dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18.

Evaluation budgétaire : pas d'impact

6. Pour valoriser l'engagement de SC et promouvoir la mixité sociale, rendre le service civique obligatoire dans les critères de recrutement des grandes écoles de la fonction publique, et peu à peu dans tous les masters (universités et grandes écoles)

Evolutions juridiques à prévoir

- Modifier les articles 3, 4 et 5 du décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut National du Service Public, pour ajouter la prise en compte de la réalisation d'un service civique dans les conditions d'éligibilité aux différentes voies de concours d'entrée à l'INSP.
- Modifier l'article 4 du décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant, pour ajouter la prise en compte de la réalisation d'un service civique dans les modalités d'accès aux concours mentionnés dans le décret

Evaluation budgétaire : pas d'impact

7. Valoriser les jeunes allant au bout de leur service civique (aux côtés des jeunes donnant au moins 150 ou 200 heures dans les réserves par ex.), **par l'attribution d'une « bourse sur projet »**, destinée à soutenir la prise en charge du permis de conduire, d'un projet de création d'entreprise, ou une reprise d'étude.

Evolutions législatives :

- Ajouter un article après l'article L120-22 du code du service national, pour prévoir que soit remise aux jeunes ayant accompli un engagement de SC jusqu'au terme de leur contrat, une « bourse sur projet », non soumise à IR ni cotisations sociales, destinée à soutenir le financement du permis de conduire (titre 2 du livre 2 du code de la route), d'un projet de reprise d'étude/formation (Bafa compris) ou d'un projet de création d'entreprise.
- Un décret d'application devra déterminer les modalités d'attribution et le montant de l'allocation – la proposition ici est de 300€ par jeune – avec objet précisé (permis, création d'entreprise, reprise d'étude).

Evaluation budgétaire :

Sur la base de 300€ de bourse par jeune et avec une estimation de 1 jeune sur 2 concerné (50% du flux) :

- + 14M€ sur le PLF 2024
- + 24M€ sur le PFL 2027

Année	Nbre total de jeunes en SC (estimation stock)	Nbre total de jeunes en SC (estimation flux)	Nbre de bénéficiaires de la bourse sur projet (1/2 flux)	Budget bourse (base : 300€/jeune pour 50% des jeunes)
PLF2023 intouché	150 000	78 000	-	
2024	179 712	93 600	46 800	14 040 000 €
2025	215 654	112 320	56 160	16 848 000 €
2026	258 785	134 784	67 392	20 217 600 €
2027	310 542	161 741	80 870	24 261 120 €
2028	372 651	194 089	97 044	29 113 344 €

8. Afin de valoriser la contribution sociétale des jeunes engagés, prévoir une animation du service civique autour de « grandes causes sociales et environnementales », associant Etat (ministères concernés), collectivités territoriales et secteur associatif, à l'instar du Service Civique Solidarité Seniors lancé en 2021

Actions à prévoir :

- Pérenniser le SC Solidarité Seniors avec l'Agirc Arrco et l'inter-régimes.
- Pour 2-3 autres causes (dont la transition écologique), monter une instance de pilotage inter-ministérielle par « grande cause », co-animée par l'Agence du SC et le ministère sectoriel concerné par la cause – et impliquant des représentants des collectivités territoriales et les principaux acteurs associatifs concernés.
- Eventuellement, dans le cadre de la loi de programmation sur le Service Civique / Service National, soumettre au Parlement le choix des 3 à 5 « grandes causes » de la mandature (après avis du CESE).

Evaluation budgétaire :

- Environ 15/20M€ par an dans les 1ères années pour développer le SC dans le secteur, puis 5-6M€ par an pour assurer l'animation et l'évaluation du dispositif, mais aussi les formations spécifiques des jeunes.

9. Afin de garantir la qualité du Service Civique :

- **9-a. Consolider la « Formation Civique et Citoyenne » et « l'Accompagnement au Projet d'Avenir »** des jeunes prévus par la loi, avec **au moins 6 jours** pris en charge par l'Etat dédiés à ces 2 volets au lieu de 2 aujourd'hui (hors PSC1), dont une journée dédiée aux enjeux écologiques (**PSC1 Ecologique**), et une dédiée à « comment poursuivre son engagement après le SC » (information sur les différentes réserves citoyennes notamment) – confier ces journées à 1 ou plusieurs opérateurs compétents intervenant sur cahier des charges définis par l'Agence du SC.
- **9-b. Généraliser peu à peu le principe des « missions collectives »** (« pas un jeune tout seul sur une mission ») favorisant la mixité entre jeunes de milieux et niveaux d'étude différents, et demander à toutes les structures de s'engager sur des **objectifs de diversité**.

Evolutions juridiques à prévoir :

- Amender l'article R121-15 du code du service national pour :
 - passer de 2 à 6 le nombre minimal de journées de « formation civique et citoyenne » obligatoires
 - dédier obligatoirement une journée à l'éducation aux enjeux écologiques (PSC1 Ecologique) et une autre à l'éducation aux différentes formes d'engagement (notamment réserves citoyennes).
- Amender l'article R121-47 du code du service national, pour porter l'aide servie aux organismes pour l'organisation de cette formation civique et citoyenne de 100 à 300 euros.
- Modifier le II de l'article L120-1 du code du Service national pour imposer les missions collectives et instaurer des objectifs de diversité dans toutes les structures d'accueil.

Evaluation budgétaire :

Année	Besoin de financement pour FCC complémentaires
2023 budgété	PLF2023 intouché
2024	18 720 000 €
2025	22 464 000 €
2026	26 956 800 €
2027	32 348 160 €
2028	38 817 792 €

10. Ouvrir l'intermédiation à toutes les structures éligibles au SC⁹ et s'appuyer sur qqes organismes d'intermédiation expérimentés, labellisés et contrôlés par l'Etat, pour toutes les structures accueillant moins de 5 jeunes.

Evolution juridique à prévoir :

- Amender l'article L120-32 du Code du Service national pour :
 - conditionner la délivrance d'un agrément à l'accueil d'au moins 5 jeunes,
 - rendre l'intermédiation accessible à toutes les structures éligibles au SC (et notamment aux structures rendues éligibles au SC par la loi Egalité Citoyenneté de 2016).

Evaluation budgétaire : pas d'impact

11. Elargir l'âge limite pour faire un Service Civique à 30 ans pour tous¹⁰

Evolution juridique à prévoir :

- Modifier le II de l'article L120-1 du code du service national et supprimer la mention des vingt-cinq ans afin d'élargir l'âge limite de réalisation d'un service civique à 30 ans.

Evaluation budgétaire : pas d'impact

⁹ Aujourd'hui les structures rendues éligibles au SC par la loi Egalité Citoyenneté de 2016 n'ont pas le droit d'avoir recours à l'intermédiation, souvent utile pour s'approprier le SC de manière qualitative (via le soutien d'associations intermédiaires spécialisées).

¹⁰ Aujourd'hui fixé à 25 ans ou à 30 ans uniquement pour les jeunes en situation de handicap. Avec l'entrée tardive sur le marché de l'emploi et les études qui se prolongent, il y aurait utilité à ouvrir la possibilité à tous les jeunes entre 25 et 30 ans la possibilité de réaliser un service civique et ainsi épouser la diversité des parcours. 3,7M de candidats potentiels supplémentaires (nbre de jeunes de 25 à 30 ans sans handicap déclaré).

Annexes

- Le potentiel de déploiement du Service Civique
- Rappel du budget annuel alloué au Service Civique depuis sa création
- Question du montant de l'indemnité de service civique
- Résumé du livre de Marie Trellu-Kane sur universalisation du Service Civique
- Avis du mouvement associatif et de la FAGE sur l'universalisation du Service Civique
- Déclaration des associations en faveur du « Service Civique pour toutes et tous »

Pour en savoir plus :

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/livres/pour-un-service-civique-jeunes-generalise-1383753>

<https://www.uniscite.fr/manifeste-liberte-egalite-et-pour-un-autre-service-national/>

<https://www.uniscite.fr/assets/Lettre-UC-Comment-reussir-la-generalisation-du-Service-Civique-Juin-2016.pdf>

<https://www.lecese.fr/travaux-publies/service-civique-quel-bilan-quelles-perspectives>

Le potentiel réel de déploiement du



Du côté de l'offre de missions

Le potentiel de missions de service civique sur 6 à 12 mois, si la durée moyenne de 8 mois est préservée, peut tout à fait permettre la généralisation : il est énorme que ce soit dans les associations (culturelles, sportives, de solidarité, environnementales...), dans les services publics d'Etat ou de collectivités territoriales (lutte contre l'isolement des personnes âgées, soutien aux politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap, aide aux aidants, soutien scolaire et lutte contre le décrochage scolaire dans les établissements, soutien aux sans-abris, chantiers nature, éducation à l'environnement, accompagnement des familles précaires dans la transformation énergétique des bâtiments...), ou encore dans les services publics régaliens (police, défense, sécurité, justice).

En outre, il serait utile d'avoir une équipe de jeunes engagés, formés et accompagnés, dans chacun des établissements scolaires du pays, pour travailler au vivre ensemble et à l'amélioration du climat scolaire, et lutter contre le harcèlement scolaire dans les cours de récréation par la promotion de jeux coopératives et une présence jeune bienveillante. De même une petite équipe de jeunes serait utile dans tous les EHPAD et résidences autonomie du pays, pour apporter de la solidarité intergénérationnelle au delà des enjeux de qualité de l'accompagnement professionnel nécessaire. Les hôpitaux aussi ont éprouvé l'intérêt d'avoir des brigades de jeunes engagés présents sur la durée pour faciliter l'accueil des usagers et soulager, par exemple, l'accueil des personnes âgées, handicapées, ou s'occuper des enfants dont les parents sont malades. Ce sans évoquer les besoins énormes dans les associations sportives et culturelles, mais aussi les associations environnementales, qui ont besoin de bénévoles et pour qui le service civique est un moyen d'attirer les jeunes vers des engagements plus long terme dans leur secteur.

	Etablissements scolaires	Autres établissts publics & services état (Police, Armée, SDIS, pôle emploi...)	CCAS	Ehpad publics ou non lucratifs	Hôpitaux	Etablissements médico-sociaux (hors Ehpad)	communes (hors CCAS)	Associations employeurs	Opérateurs intermédiaires (grandes causes)	Potentiel total minimal
Nbre d'établissements	63 600	non évalué	27 500	7 300	1 029	27 700	35 000	165 000	Unis-Cité	
Nbre de jeunes en SC aujourd'hui (approx.)	15 000	17 400	?	?	?	?	7 200	72 000	6 000	
Potentiel minimal de jeunes par établissement	2	au moins 2	6	3	5	3	5	2	illimité	
Nbre de jeunes potentiel	127 200	non évalué	165 000	21 900	5 145	83 100	175 000	330 000	illimité	907 345

Ce qui a pu freiner le développement de l'offre de missions depuis 5 ans est le manque de visibilité sur les intentions de l'Etat vis à vis du service civique :

En l'absence de loi de programmation dédiée, avec une loi de programmation budgétaire 2022-2027 qui prévoyait une stagnation du budget alloué au Service Civique, orientation doublée de l'annonce d'un SNU perçu comme « concurrent », les structures d'accueil, associatives comme publiques, ont arrêté de se projeter dans l'accueil de jeunes en Service Civique entre 2018 et 2020.

La volonté soudaine fin 2020, après le 1^{er} confinement, dans le cadre du plan de relance, de redonner un coup de booster au Service Civique reconnu (à juste titre) comme pouvant apporter à la fois un soutien aux acteurs de terrain et un vrai tremplin de sens et d'expérience semi-professionnelle pour les jeunes, a de fait été confronté à la réalité d'acteurs qui depuis 4 ans avaient arrêté de se projeter dans l'accueil de jeunes en Service Civique faute de visibilité.

Le plan de relance en 2021 a donc redonné un élan avec le financement de 100 000 postes supplémentaires, mais ces postes ne sont à ce jour pas intégrés au PLF 2022, donc sans visibilité sur leur maintien en 2023 et sans vision d'avenir sur les prochaines étapes du développement souhaité du Service Civique.

Cette politique du « stop and go » et ce manque de visibilité expliquent en très grande partie que l'agence du SC n'ait pas pu atteindre les 240 000 jeunes annoncés pour 2021. Le développement d'un dispositif comme celui là se fait sur la durée. Il demandera un engagement politique clair et une loi de programmation fixant l'ambition d'universalisation, avec l'augmentation budgétaire nécessaire, progressive, adaptée à cette montée en charge.

Il va de soit qu'il faudra aussi prévoir une communication beaucoup plus systématique et beaucoup plus massive auprès des jeunes – qui ont très peu entendu parlé du Service Civique depuis 5 ans faute de campagnes de communication adaptées.

Du côté de l'envie des jeunes de s'y engager

Si les candidatures de jeunes n'ont pas été à la hauteur des objectifs annoncés en 2021 et 2022, c'est pour trois raisons principales :

- Un **manque de connaissance** ou une méconnaissance du service civique chez les jeunes et leurs familles
- Un **manque d'attractivité** du dispositif du fait d'une part du montant de l'indemnité, devenue trop faible (au regard tant du coût de la vie que des autres dispositifs proposés aux jeunes), et d'autre part de l'insuffisante intégration du SC dans les parcours, notamment universitaires.
- Un **manque d'utilisation du dispositif comme outil d'insertion** – le service civique étant, quoique dispositif d'engagement citoyen, particulièrement efficace auprès des jeunes en difficulté.

D'après le dernier « *baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique* » (IFOP/Agence du Service Civique - octobre 2022), 43% des jeunes seulement citent spontanément le Service Civique parmi les « *dispositif proposant des missions d'engagement citoyen aux jeunes* ». Résultat problématique lorsqu'on sait que le Service Civique est à ce jour le principal dispositif public d'engagement pour les jeunes... De la même manière, si 92% des jeunes déclarent avoir déjà entendu parler du Service Civique, 30% d'entre eux précisent qu'ils « ne savent pas précisément de quoi il s'agit », et plus d'un quart (26%) ne savent même pas, élément pourtant clé, qu'il est indemnisé...

Le Service Civique est donc, malgré son succès et ses 12 ans d'existence, encore trop méconnu des jeunes : à la fois insuffisamment connu et « mal connu ». Il souffre d'un déficit de valorisation médiatique et institutionnelle, qui explique en partie la non-atteinte des objectifs de développement fixés en 2021 et 2022.

Plusieurs mesures concomitantes sont nécessaires si l'on veut universaliser le Service Civique et exploiter son potentiel tant comme outil d'orientation des jeunes que de rattachage scolaire ou de remobilisation vers l'insertion :

1. Revaloriser l'indemnité de service civique prise en charge par l'Etat et élargir le spectre des jeunes éligibles à la majoration sur critères sociaux

- Revaloriser l'indemnité prise en charge par l'Etat¹¹ : passer de 490€ à 590€/mois cette prise en charge, pour prendre en compte l'inflation depuis 2010 sans pénaliser les associations et services publics d'accueil.
 - Pour ce faire, un amendement de l'article R. 121-23 du décret du 12 mai 2010 sera nécessaire (afin de passer le montant de l'indemnité de Service Civique prise en charge par l'Etat de 35,45% à 42% environ de la rémunération afférente à l'indice 244 de la fonction publique).
 - Il serait utile par la même occasion d'indexer cette indemnité au montant du salaire minimum de la fonction publique et non plus à l'indice 244, afin d'éviter un nouveau « décrochage » par rapport au seuil de pauvreté).
- Élargir la base des jeunes bénéficiaires de la majoration d'indemnité sur critères sociaux, afin d'inclure les jeunes décohabitants (n'habitants pas chez leurs parents), et non étudiants (donc non boursiers) – pour qui vivre avec la seule indemnité actuelle est quasiment impossible.

→ Ces mesures permettront d'afficher une indemnité de service civique totale de 700€ par mois, et un peu plus de 800€ pour les jeunes vivant seuls (sans soutien familial) ou vivant dans les familles les plus pauvres (jeunes boursiers d'Etat ou familles allocataires du RSA).

→ Montant de la mesure pour 2023 : environ 60M€ si mise en œuvre pour l'été 2023 (prochaine campagne de communication) – avec prévision de 200K jeunes sur le dernier trimestre 2023¹².

2. Instaurer d'autres avantages incitatifs à l'engagement de Service Civique et rendre effectifs les droits censés être acquis depuis la loi Egalité Citoyenneté de 2016

- Outre la prise en charge de 100€ sur le BAFA doré et déjà annoncée par la Ministre pour les jeunes en SC ou ayant fait un SC, prévoir, par exemple, la prise en charge de 70% du permis de conduire (forfait de base) pour les jeunes ayant fait un Service Civique.
- Etudier la possibilité d'offrir une garantie VISALE « spéciale service civique », pour permettre aux jeunes s'engageant en SC et sans logement d'accéder à un logement autonome grâce à leur indemnité de SC.
- Les jeunes en SC ne cotisant pas pour le chômage (*cotisation non prévue par la loi à ce stade*), rendre les jeunes de moins de 25 ans ayant fait un SC et qui n'auraient pas trouvé un emploi ou une formation en

¹¹ Voir note spécifique sur la nécessité de la revalorisation de l'indemnité de SC en annexes

¹² 100€/jeune/mois sur 3 mois en moyenne = fin année 2023 – pour 2024 si estimation de 200K jeunes en stock : 85M€ sur budget 2024.

alternance à la sortie (un peu moins de 30% des jeunes), éligibles automatiquement à l'allocation et à l'accompagnement CEJ.

- Renforcer les négociations avec les Régions et avec les établissements culturels (au 1^{er} rang desquels ceux sous tutelle et financement du Ministère de la Culture), pour rendre réels les « tarifs étudiants » censés être accordés depuis 2016 aux jeunes engagés en SC : dans les musées, cinémas, transports publics et CROUS.

→ Ces éléments de valorisation non seulement rendraient l'engagement de service civique plus attractif, mais aussi marqueraient la reconnaissance de la Nation aux jeunes qui s'engagent pour le pays et sont « acteurs » de leur insertion citoyenne et professionnelle.

3. Mettre un terme définitif à la pénalisation des jeunes ayant fait un service civique après le Bac... voire favoriser ces jeunes dans Parcours Sup, afin de reconnaître le fait à la fois qu'ils ont donné un temps de leur vie à la Nation, et que leur projet d'orientation est davantage mûri.

Donner aux jeunes ayant fait un Service Civique après le Bac les mêmes chances d'accès à leurs vœux d'orientation universitaire dans Parcours Sup que les jeunes de terminale, en faisant les évolutions d'algorithme nécessaire. **Voire mieux**, travailler avec toutes les universités et cursus d'enseignement supérieur à la valorisation de l'engagement de service civique dans leurs critères de recrutement – afin non seulement de valoriser la reconnaissance de la Nation à ces jeunes qui s'engagent pour servir leur pays, mais aussi pour prendre acte du fait que ces jeunes ont davantage mûri leur projet d'orientation¹³, en plus d'avoir acquis une expérience et des compétences certaines.

4. Intégrer le SC dans les critères de sélection des grandes écoles de la fonction publique

Si l'on veut marquer le fait que notre pays souhaite reconnaître les jeunes qui s'engagent pour l'intérêt général et construire une « société de l'engagement », il nous faut des symboles.

Intégrer aux critères d'accès aux concours des grandes écoles de la fonction publique, au 1^{er} rang desquelles l'INSP, la nécessité d'avoir fait un service civique (ou d'avoir eu un autre engagement citoyen conséquent), serait un symbole important. Les grandes écoles de la fonction publique pourraient ainsi montrer l'exemple aux autres grandes écoles, voire aux universités pour les entrées en Master par exemple.

5. Orienter les jeunes mineurs décrocheurs vers le Service Civique

Les expériences de « service civique alterné » (ex. du programme Booster d'Unis-Cité), permettant aux jeunes mineurs décrocheurs de faire une mission de service civique sur 3 jours semaine tout en suivant des cours de remise à niveau sur les 2 autres jours, ont fait la preuve de leur impact sur la prévention du décrochage définitif, voire sur le rattrapage. Il est temps d'exploiter beaucoup plus et mieux le dispositif de service civique pour éviter le décrochage total de tous ces jeunes. Pour ce faire, il faudrait instaurer la possibilité d'une « année de césure pour service civique » pendant l'enseignement secondaire pour les jeunes décrocheurs dès la fin de la 3^{ème}, ou encore pour d'autres entre la 1^{ère} et la terminale par exemple afin d'éviter le décrochage scolaire définitif. Prévoir éventuellement une indemnité inférieure pour ces jeunes mineurs, afin de ne pas décourager le retour en formation initiale. Plus précisément, il faudrait :

- Former tous les CPE et chefs d'établissement de collèges et lycées, ainsi que le personnel des MLDS, à l'intérêt du Service Civique pour les jeunes en voie de décrochage scolaire, afin qu'ils aient le réflexe d'orienter ces jeunes vers le dispositif quand il est encore temps.
- Développer l'offre de missions de SC accessibles aux jeunes mineurs, avec des formules diverses afin de répondre à la diversité des situations (SC temps plein, SC alterné en lycée, SC alterné avec découverte de métiers plus professionnels etc.).

6. Orienter systématiquement les jeunes NEETs vers le Service Civique, avant même l'entrée en CEJ

Il a déjà été prévu que le Service Civique fasse partie des « solutions structurantes » proposées aux jeunes Neets dans le cadre du CEJ. Seuls 10% des jeunes en CEJ sont aujourd'hui orientés vers le Service Civique, alors même que toutes les expériences montrent, depuis plus de 10 ans, que le service civique constitue pour les jeunes en difficulté une réelle plateforme de remobilisation.

¹³ Rappelons que le taux d'abandon des jeunes étudiants en L1 est de plus de 30%, les jeunes ayant généralement insuffisamment réfléchi leur projet d'orientation et souhaitant après 3 ou 4 mois une « réorientation ». Coût pour la société = 11K€ / étudiant.

Il faut aller plus loin, et orienter tous les jeunes « NEETs » (déscolarisés et sans emploi) vers le Service Civique, avant même d'envisager un accompagnement renforcé et sur mesure via le CEJ. Par des rencontres avec d'autres jeunes et des structures d'accueil, les informer de ce qu'est vraiment le Service Civique, son intérêt en terme de développement de compétences transversales et d'expérience, et les accompagner si besoin dans la recherche d'une mission et structure d'accueil apte à les accueillir. Les KIOSC (kiosques d'information sur le service civique dans les QPV) créés par Unis-Cité avec le soutien de l'ANCT ou les « pôles d'appui au développement du SC » initiés par l'agence du Service Civique, pourraient utilement être déployés pour ce faire.

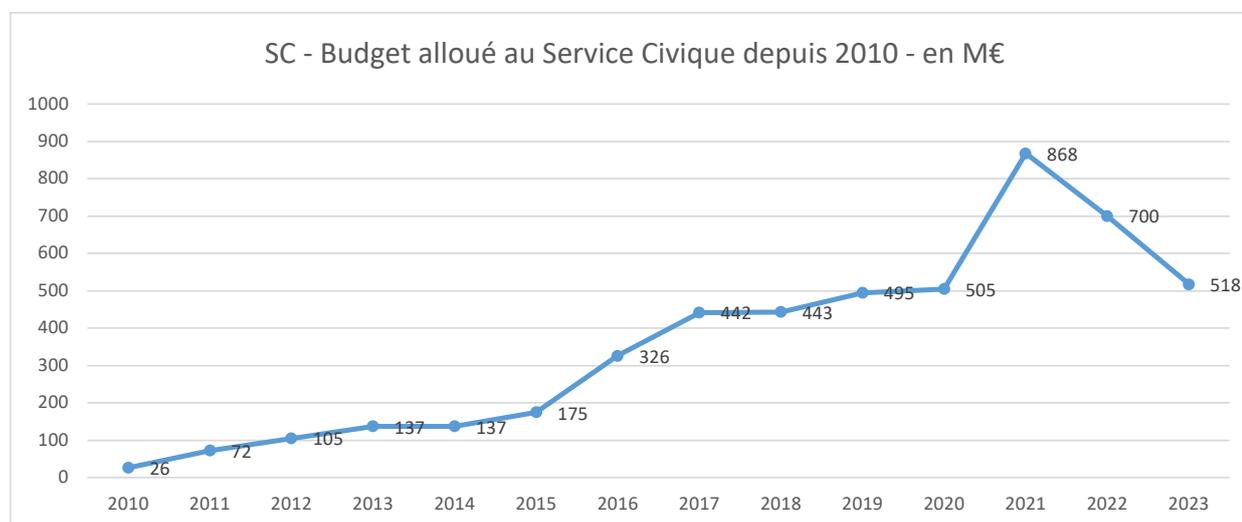
Pour déployer une offre suffisante de missions de SC accessibles aux jeunes cumulant les difficultés (faible niveau de qualification, handicap éventuel, difficultés sociales...), l'AAP CEJ-SC pourrait être transformé en prévoyant que l'aide au tutorat apportée par l'Etat aux structures d'accueil soit dépendante du profil du jeune (100€/mois aujourd'hui, augmentée à 300€/mois pour les jeunes cumulant des difficultés d'insertion (jeunes sans qualification ni diplômes, jeunes en situation de handicap, jeunes résidant en QPV et/ou ZRR).

7. Généralisation de l'information sur le Service Civique auprès des terminales à minima

Prévoir tous les ans, pour les élèves de terminale, une « journée du Service Civique » dans tous les lycées, généraux, professionnels et agricoles, avec intervention de structures d'accueil et de jeunes engagés de tous âges (16, 18, 22/23 notamment)¹⁴. Ces temps de témoignages seront organisés sur le temps d'éducation morale et civique et/ou sur les temps de cantine ou de vie scolaire, au libre arbitre des chefs d'établissement, dans l'idéal entre début mai et mi juin.

Il pourrait être prévu que la journée du Service Civique se fasse aussi en 3^{ème} et en 2^{de}, à la fois pour que les jeunes entendent parler du service civique jeunes, et puissent anticiper leur souhait (ou non), de faire une césure après le bac pour s'engager et mûrir leur projet d'orientation, et pour orienter plus facilement les jeunes en voie de décrochage sur ces années charnières vers le service civique, avant de les « perdre de vue ».

Rappel de l'évolution du budget alloué au Service Civique depuis sa création



¹⁴ Ces âges sont importants car ils correspondent aux principales étapes du parcours des jeunes au cours desquelles le Service Civique s'avère particulièrement utile : 16/17 ans pour les décrocheurs scolaires ; 18/19 ans après le Bac pour la majorité des jeunes, souvent indécis sur leur projet d'orientation post bac ; et ensuite, souvent, entre la Licence et le Master pour les jeunes qui poursuivent des études supérieures.

Éléments utiles à la réflexion sur la revalorisation de l'indemnité de SC

Le montant de l'indemnité mensuelle versée aux jeunes par l'Etat en contrepartie de leur engagement d'intérêt général est passé de 440 €¹⁵ par mois en 2010 à 489 € en juillet 2022 après la dernière revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, soit + 11 % en 12,5 ans. Cette progression est plus de deux fois inférieure à celle des prix à la consommation sur la période. Indexée sur le point fonction publique¹⁶, l'indemnité de Service Civique ne bénéficie pas des relèvements réguliers du minimum fonction publique¹⁷ et n'avait pas progressé entre février 2017 et juillet 2022 du fait de la stagnation de l'indice.

L'indemnité complémentaire des volontaires dite « de subsistance », à la charge des organismes d'accueil (111 € par mois depuis juillet 2022), également indexée sur la valeur du point fonction publique, avait connu la même stagnation entre février 2017 et juillet 2022.

Il en résulte un écart croissant du niveau de l'indemnité totale de Service Civique (600 € par mois) à celui du seuil de pauvreté (1 102 € par mois), qui s'établit donc actuellement à environ 500 €, soit 2 fois plus que l'écart qui existait en 2010 (le seuil de pauvreté en 2010 était de 694€ - soit un écart de 252€ avec l'indemnité de SC à l'époque).

Par ailleurs, alors que l'indemnisation des jeunes s'engageant pour l'intérêt général était, à sa création en 2010, supérieure de 80€ (17 %) au montant du RSA socle, elle est aujourd'hui d'un montant quasi-identique (600,94€ contre 598,54€ pour le RSA socle). Si son montant est supérieur de 100€/mois au montant du CEJ lancé en mars 2022 pour les jeunes sans activité et revenu, ce différentiel ne semble pas suffisant pour rendre le service civique attractif. L'écart v/v de la rémunération des apprentis rend l'année de césure pour SC très peu incitative (entre +121€ et +290€ mensuels pour les jeunes majeurs, dont l'indemnité d'apprentissage est de 722€ la 1ère année pour les 18-20 ans et 889,84€ pour les 21-25 ans). L'écart de l'indemnité totale de SC (indemnité prise en charge par l'Etat + prestation servie par l'organisme d'accueil) au SMIC net (1329€ en 2022) est quant à lui passé de 516 € en 2010, à 728 € aujourd'hui, soit une hausse du différentiel de + 41 %.

Les enquêtes conduites auprès des jeunes volontaires font de manière nette et croissante apparaître le sujet de l'indemnité servie à la 1ère place de l'ensemble des évolutions attendues du dispositif¹⁸. Ce sujet pèse de plus en plus fortement sur l'attractivité globale du Service Civique, dans un contexte d'inflation aiguë¹⁹.

> 2 scenarii ont été proposés par la direction générale de l'Agence du Service Civique au printemps 2022 - sur lesquels il serait important de revenir et statuer :

- Une augmentation de l'indemnisation versée par l'Etat²⁰ de + 200 € par mois (+ 45 %) portant l'indemnité mensuelle totale à 800€ et permettant de réduire significativement l'écart au seuil de pauvreté (cet écart s'établirait dans ce cas à environ 320 €) ; Coût estimé en 2023 : 120 à 192 M€ selon la date de mise en application ;
- Une augmentation de + 100 € par mois (+ 22,5 %) portant l'indemnité mensuelle totale à 700€ afin de partiellement rétablir les équilibres entre l'indemnité de Service Civique et les niveaux du RSA et du SMIC qui prévalaient à la création du dispositif ; Coût estimé en 2023 : entre 60 et 96 M€ selon la date de mise en application.

> Par ailleurs, il conviendrait à l'avenir, afin que la situation de « décrochage » aujourd'hui constatée ne se reproduise pas au cours des années, les montants de l'indemnité versée par l'Etat et de l'indemnité complémentaire versée par les organismes devraient être indexés sur l'évolution du salaire minimum de la fonction publique (qui bénéficie des évolutions du SMIC résultant elles-mêmes de l'augmentation du niveau général des prix), et non de l'indice.

¹⁵ Nets perçus par un volontaire

¹⁶ L'indemnité perçue par les jeunes en Service Civique correspond en application du code du service national à 244 points fonction publique.

¹⁷ Ces relèvements ponctuels visent à attribuer des points supplémentaires aux plus bas échelons de la fonction publique afin de les adapter aux augmentations du SMIC.

¹⁸ 79 % de citations en 2021, + 7 points par rapport à 2020 (enquête annuelle post-Service Civique – ASC).

¹⁹ + 4,8 % sur un an en avril 2022.

²⁰ La revalorisation de la part indemnitaire due par les organismes d'accueil n'est pas proposée afin d'éviter un risque de perte d'attractivité pour ces acteurs

Témoignages

Nina, 22 ans, SC à Paris : « Pour ma part, mon service civique se passait à Paris. Même en ayant un appartement de 9m² avec toilettes sur le palier je m'en t'irai avec toutes les charges aux alentours de 600€, avec une indemnité de... 580€. J'avais heureusement la caf pour vivre, mais après avoir payé mon loyer je n'avais plus rien. Sachant que je devais manger tout les midis sur mon lieu de mission, il fallait que je pense chaque soir à préparer pour le lendemain ce qui est une charge en plus du service civique et en plus de gérer un logement seule. Pour ne pas être en difficulté mes parents me donnaient 200€ mais tout le monde n'a pas cette chance. »

Myriam, encadrante de jeunes en SC Unis-Cité à Marseille

« Les jeunes dans les forums, quand on leur parle de Service Civique, parfois ils nous disent qu'ils aimeraient en faire un, ils trouvent cela intéressant, mais ils disent tous que l'indemnité est trop faible.

On a parfois des jeunes qui arrêtent après un ou deux mois car l'indemnité est trop basse, c'est trop difficile, ils ne parviennent pas à payer le loyer. Ça concerne notamment les jeunes en rupture familiale, et ce même si leur mission de Service Civique leur plait. Souvent ces jeunes doivent prendre un petit boulot en plus du Service Civique, ils sont fatigués et se privent de moments importants du Service Civique. Il suffit que la CAF prenne trop de temps à revenir vers eux (3-4 mois parfois) et ils sont en difficulté financière, ils ne peuvent pas continuer (...).

(...) Cette année on avait des jeunes qui venaient d'une autre ville [que Marseille], ils étaient recrutés pour une mission qui les motivait vachement ((Cinéma & Citoyenneté), mais il nous ont appelé avant de commencer la mission pour dire qu'ils ne pourraient finalement pas venir : ils n'ont pas trouvé de logement car les propriétaires / les agences veulent des garanties, qu'une indemnité à 600€ ne permet pas d'apporter. »

@YesOuiKend

« Ayant fait un service civique avec une majorité d'étrangers, ils sont tombés des nues, moi pareil. Le principe est excellent, mais impossible à vivre normalement avec si peu. Surtout lorsqu'on vient d'une autre ville où région, aucune aide ou accompagnement. »

@Nildeala

« T'es jeune, tu te portes volontaires, tu es probablement de l'une de ces 2 catégories :

- les enfants de famille aisée, qui ne dépendront pas des seuls 500€ d'indemnité de service civique pour se nourrir.
- les jeunes précaires, sans aides ni autres options pour survivre.

J'en avais déjà parlé mais c'est important de me répéter là-dessus : cette deuxième catégories de volontaires en service civique est ultra-précaire.

On parle de jeunes qui s'engagent 28h/sem, pour 500€/mois, qui sautent des repas pour avoir assez de pâtes jusqu'au 31 du mois. »

Résumé

« Liberté ! Egalité ! Et ? Pour un autre service national »
Marie Trellu-Kane, novembre 2021, Débats Publics



Forte de 25 ans d'expérience dans la création et le développement du service civique à la tête d'Unis-Cité, Marie TRELLE-KANE propose dans cet ouvrage un nouveau service national de huit mois, civique et universel.

Il est conçu comme une année de césure entre le monde scolaire ou académique et le monde professionnel, consacrée à servir l'intérêt général et vivre la mixité sociale.

Il vise à devenir une étape naturelle dans le parcours de tous les jeunes entre 16 et 25 ans. L'objectif commun devant être de toucher au moins 80% des jeunes du pays – soit 600 000 jeunes femmes et hommes par an. Objectif atteignable en cinq ans.

Pourquoi un « autre service national » ?

Il ne s'agit pas de réinstaurer le service militaire : nous avons désormais une armée professionnelle qui n'a pas besoin d'appelés en masse. Le nouveau service national proposé remettra la fraternité au cœur de notre projet de société par l'instauration d'une année de césure citoyenne au service de l'intérêt général pour toutes et tous : les jeunes sont invités à devenir des citoyens actifs et à consacrer une année de leur vie à la solidarité. En équipes, dans la mixité, accompagnés, formés et indemnisés.

Un service national de 8 mois. La question essentielle de la durée.

L'expérience montre qu'il faut au moins 8 mois pour que le service civique soit une expérience réussie pour les jeunes et utile pour les structures qui les accueillent. C'est le temps nécessaire pour que les associations et services publics accueillent, intègrent, forment et perçoivent l'utilité de la présence des jeunes. C'est le temps nécessaire pour que les missions confiées soient intéressantes et qu'elles produisent un impact réel. 8 mois, c'est aussi le temps nécessaire pour que le service civique soit une expérience transformatrice pour les jeunes, dans laquelle ils puissent apprendre, développer des compétences, se sentir utiles et mûrir, valorisable pour la suite de leur parcours. Enfin, c'est le temps nécessaire pour vivre, comprendre et apprécier la rencontre avec des jeunes de tous milieux et lever des préjugés.

Sur quelles missions ?

Sensibilisation aux enjeux du changement climatique, à la préservation de la biodiversité ou aux circuits courts, lutte contre l'isolement des seniors, contre l'échec scolaire ou la fracture numérique, accueil des réfugiés, soutien aux sans-abris, inclusion des personnes en situation de handicap, soutien à nos EHPAD, nos hôpitaux, nos écoles, soutien aux corps en uniforme... Les enjeux ne manquent pas sur lesquels mobiliser ces jeunes ; ils sont tous essentiels pour l'avenir de notre pays et de notre planète.

Mise en œuvre opérationnelle : le service civique amélioré et généralisé

Il faut savoir s'appuyer sur ce qui fonctionne et a fait ses preuves : ce nouveau service national reprendra l'essentiel du cadre de l'actuel service civique, qui touche déjà près de 150 000 jeunes par an. Avec trois grandes améliorations : 1) généraliser les missions collectives, avec système éventuel d'affectation aléatoire – pour faire du service national une étape de mixité sociale pour tous ; 2)

renforcer les journées de formations civiques prises en charge par l'Etat (huit jours au lieu de deux), 3) prévoir une prise en charge plus importante par l'Etat du tutorat des jeunes les plus en difficulté. Et un travail progressif de généralisation, grâce à un système très fortement incitatif : intégration obligatoire dans le parcours des grandes écoles et masters ; incitation forte pour les jeunes sans activité ; systématisation de l'année de césure / service civique après le bac pour permettre la maturation des projets personnels et éviter les erreurs d'orientation.

Un triple impact garanti

Le premier bénéfice attendu de ce nouveau service national / service civique universel est une cohésion nationale revivifiée : l'on réunit en effet sur des causes communes des jeunes des banlieues, des centres villes, du rural, des jeunes diplômés ou sans diplôme, avec ou sans conviction religieuse, des CSP+ et des milieux modestes, des jeunes valides, d'autres en situation de handicap... Tous apprennent à vivre et agir ensemble, dans la fraternité et la laïcité. Ils expérimentent l'entraide, la solidarité, l'altruisme, le service aux autres et à la Nation. Ils revisitent leur sentiment d'appartenance au collectif et à la France. En leur apportant huit mois d'expérience concrète et de nouvelles compétences en animation, gestion de projet, travail d'équipe... ce service national constitue par ailleurs pour les jeunes un vrai tremplin professionnel. Certains y définissent leur projet d'orientation, d'autres en profitent pour passer leur permis ou des certificats utiles (ex. PIX). Tous gagnent en maturité, en confiance en eux et en l'avenir. Enfin, ces jeunes apportent chaque année, en vitesse de croisière, 500 millions d'heures de soutien concret et humain aux associations, services publics.

Un investissement rentable

Ce projet de nouveau service civique universel représentera un investissement pour l'Etat français de 7400 € par jeune (légèrement plus que le service civique actuel) – à peine 1 600€ par jeune hors indemnités mensuelles et couverture sociale. Il s'agit bel et bien d'un investissement d'avenir pour la jeunesse et la cohésion du pays. A mettre au regard des 12750€²¹ que coûte chaque année à la société un jeune au chômage, et des 13000 € que coûte à l'université un jeune qui abandonne en cours d'année. Pour 600 000 jeunes en régime de croisière, le besoin de financement annuel est de 4,4 milliards € - moins d'1 million d'euros déduction faite des indemnités versées aux jeunes.

Une étude publiée par le cabinet Goodwill Management en 2019 conclut que chaque euro investi dans le service civique rapporte 1,92 € à la collectivité nationale. Le bénéfice pour le pays de ce nouveau service national serait donc de 8,5 milliards d'euros par an.

Complémentaire d'une éducation à la défense et d'un parcours d'Education Morale et Civique à l'école à renforcer

Cet « autre service national », remplaçant le devoir de solidarité et de fraternité au cœur de notre éducation et de notre projet de société, sera complémentaire de l'Education Morale et Civique et de l'éducation à la défense dispensés à l'Ecole, mais à renforcer dès l'école maternelle et notamment au collège. En faisant appel à un partenariat innovant entre corps en uniformes, associations d'éducation populaire et institution scolaire.

Perspectives européennes

Un projet en cohérence totale avec l'ambition d'instaurer un Service Civique Européen (SCE) pour toutes et tous annoncé comme l'un des axes forts de la présidence française de l'Union européenne²². L'année de césure post-bac est monnaie courante dans de nombreux pays. Avec le SCE, l'Europe investira dans l'année de césure *citoyenne* pour tous ses jeunes dans leurs diversités.

²¹ Etude OCDE 2012

²² Celui-ci a depuis la sortie de cet essai été mis par Emmanuel Macron à l'agenda de la présidence française de l'Union européenne



47 LES JEUNES, LA CITOYENNETÉ ET LA DÉFENSE : POUR UNE « JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ » REPENSÉE

La « Journée d'Appel et de Préparation à la Défense » instaurée en 1998, a vocation à permettre aux jeunes de découvrir la Défense Nationale tout en assurant une détection de l'illettrisme dans l'ensemble d'une classe d'âge.

Si la Journée de Défense et de Citoyenneté laisse un souvenir généralement peu marquant aux jeunes qui y passent, c'est probablement en raison du peu d'apport concret de la journée. Plutôt que de faire de cette journée un simple « présentoir » de la Défense Nationale, il faut la transformer en véritable « Semaine de citoyenneté, de formation et de Défense », réalisée entre 16 et 19 ans, et axée sur 4 blocs :

- **Un bloc « défense et citoyenneté »** qui permettra aux jeunes de découvrir le fonctionnement des armées et les grands principes de la République
- **Un bloc « accès aux droits »** qui permettra aux jeunes de découvrir les différents droits auxquels ils et elles peuvent prétendre et de rencontrer les acteurs et actrices de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle
- **Un bloc « formation »** qui permettra aux jeunes d'accéder à des formations immédiatement utiles, telles que les premiers secours, le code de la route ou les usages du numérique
- **Un bloc « engagement »** qui permettra aux jeunes de découvrir les modalités d'engagement qui s'offrent à eux à l'issue de la semaine à l'instar du volontariat en service civique, qui doit être généralisé, le bénévolat associatif ou même l'engagement dans la réserve militaire ou civile

À ces 4 blocs s'ajouterait un créneau d'évaluation comprenant test de détection de l'illettrisme, visite de santé et tests psychotechniques afin d'identifier les jeunes nécessitant un accompagnement spécifique. La pluralité des objectifs de cette semaine ne saurait être atteinte sans une diversification des actrices prenant part à l'animation de cette dernière : corps en uniforme, système éducatif et associations de jeunesse et d'éducation populaire doivent en ce sens être nécessairement et intelligemment impliqués dans le déploiement de cette disposition.

Organisée sur une semaine ouvrée en 10 demi-journées de 4h (9h-13h et 14h-18h) en externat, la « semaine de citoyenneté, de formation et de défense » sera modulable en fonction des besoins et des choix des jeunes.

Il s'agit donc en définitive de construire un véritable parcours de citoyenneté qui repose sur trois étapes :

- **L'éducation civique durant le primaire et le secondaire**
- **La semaine de citoyenneté, de formation et de défense entre 16 et 19 ans**
- **Un engagement volontaire dès 16 ans, avec le service civique généralisé**

Ainsi, la semaine de citoyenneté jouerait le rôle de pivot entre l'éducation à la citoyenneté et les engagements des jeunes, qu'ils soient sous la forme de volontariat, de bénévolat, ou de de réserve.

Le Service National Universel, dispositif institué depuis 2018, est censé permettre aux jeunes de 15 à 17 ans de bénéficier d'un séjour de cohésion suivi d'une mission d'intérêt général. Si un « Service National Universel » apparaît comme une mauvaise réponse à des vraies problématiques en raison de son caractère coercitif et répondant peu aux objectifs de sa mise en place, il s'agit selon nous de tirer profit des dispositifs déjà existants pour amplifier l'apprentissage de la citoyenneté.

Il nous semble essentiel, dans l'idée défendue derrière un tel dispositif, de **proposer une alternative ambitieuse et cohérente au "service national universel", pour un autre service national³² : un volontariat en service civique réformé. Un service civique d'une durée de 10 à 12 mois permettrait au jeune d'être réellement intégré dans la structure d'intérêt général** et ainsi in fine de lui confier des missions vraiment utiles à leurs actions et leur public bénéficiaire.

Au cours de leur mission, les volontaires en service civique acquièrent de nombreuses valeurs telles que la citoyenneté, la mixité et le développement de la solidarité. En contrepartie de leur engagement, une indemnité est versée aux jeunes visant ainsi à supprimer tout frein possible à leur investissement. Ce service civique présente un véritable impact sur la jeunesse qui s'affirme au sein de la société.

La FAGE ayant participé à la création de l'initiative du service civique en 2010, propose aujourd'hui une nouvelle version du dispositif : **un service civique universalisé et amélioré pour la jeunesse**. Il apparaît comme une priorité que renforcer la solidarité et la fraternité sont les principales nécessités de cette version rafraîchie afin de remettre au cœur des préoccupations ces deux valeurs, ciments de notre République.

Ce nouveau service national pourrait être fait par l'ensemble des jeunes, au moment le plus opportun pour eux entre 16 et 25 ans dans l'idée de servir l'intérêt général et de se mettre face aux enjeux contemporains. Les missions proposées, **toutes collectives**, en faisant rencontrer des jeunes en situation de décrochage avec des jeunes diplômé-e-s, des jeunes issu-e-s de quartiers populaires avec des jeunes venant de milieux aisés ou encore des jeunes valides avec des jeunes en situation de handicap, favoriseront ainsi la mixité sociale et la dimension citoyenne du dispositif. De même, des missions collectives offriront la possibilité de lutter activement contre la problématique du travail dissimulé ou le recrutement par compétences, visions qui vont à l'encontre des valeurs fondatrices du service civique.

Afin de renforcer la cohésion nationale et civique, **ce nouveau service national bénéficiera de temps de formation citoyens plus nombreux et ambitieux passant de 3 jours minimum obligatoire à plus de 10 journées** autour de trois thématiques principales. En premier lieu, la mise en place de temps de réflexion sur la citoyenneté, sur l'importance de la solidarité, l'engagement associatif comme politique, la démocratie, les valeurs européennes et républicaines. Ce sera aussi l'occasion pour les corps en uniforme de renouer un lien avec les jeunes. Ensuite, pour accompagner les volontaires dans leur réflexion sur leur projet d'avenir, **ce service civique sera un moyen de découvrir différentes professions** et de rencontrer divers profils. Enfin, des temps de formation seraient proposés afin de permettre aux jeunes d'acquérir de multiples certifications : **brevet de secourisme complet, code de la route, permis de conduire pour les jeunes en milieu rural, etc.**

Pour finir, afin d'assurer une réussite pleine et entière de ce droit à l'engagement, **il sera nécessaire que l'État investisse dans cette jeunesse** pour qu'à nouveau le mot solidarité reprenne place au cœur de la nation.



AXE 2

DONNER TOUTE SA PLACE À LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT



5

Construire, avec les acteurs associatifs et dans une logique interministérielle, une stratégie nationale de l'engagement portant notamment sur :

> La sensibilisation à l'engagement dès le plus jeune âge, et la création d'un parcours d'éducation civique à l'école, en lieu et place du Service national universel.

> La facilitation de l'engagement tout au long de la vie, dans une logique de « parcours d'engagement » : promotion et renforcement des dispositifs permettant l'engagement des actifs, sécurisation de dispositifs de dons de congés et RTT, outils de reconnaissance de l'acquisition de compétences, soutien aux démarches d'intermédiation associatives facilitant la rencontre entre envies d'engagement et missions bénévoles.

6

Permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au Service Civique. Un service civique de qualité d'une durée comprise entre 6 et 12 mois, pour en faire une partie intégrante du parcours de vie de tous les jeunes, quel que soient leur niveau d'étude ou milieu d'origine.

7

Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations pour rendre supportable la prise de responsabilités dans les associations.

9

Créer un fonds de soutien aux initiatives citoyennes :

doté annuellement de 5% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative en vue d'une promotion des droits des habitantes et habitants, du faire ensemble dans les territoires, pour une démocratie d'initiative citoyenne.

8

Créer un crédit d'impôt pour favoriser et reconnaître l'engagement de tous et toutes,

y compris des personnes non-imposables. Ce crédit d'impôt remplacera la réduction fiscale actuellement appliquée pour les cotisations aux associations d'intérêt général.

Le Service Civique pour toutes et tous :

un enjeu d'avenir pour nos jeunes,
comme pour notre société

Déclaration commune des associations en vue de l'élection présidentielle

Plateforme Inter-associative pour le Service Civique

Janvier 2022

Nos associations, à l'origine du Service Civique, actives et engagées dans l'accueil de plus de 77 000 jeunes en Service Civique chaque année, tiennent à réaffirmer leur position commune sur l'importance du Service Civique à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2022.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique a été créé en 2010 pour donner une suite volontaire à la suspension en 1997 du Service National en s'inspirant d'expériences associatives ayant fait leurs preuves. Il permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition d'expérience ou de diplôme, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24h par semaine, pour des causes d'intérêt général au sein d'associations ou de services publics.

Mobilisés sur des missions utiles aux populations et aux associations et services publics qui les accueillent, les jeunes reçoivent une indemnité leur permettant de subvenir à leurs besoins (entre 580 et 680€/mois), une couverture sociale santé et retraite, des formations civiques, ainsi qu'un accompagnement non seulement dans la conduite de leur mission, mais aussi dans leur réflexion sur leur projet d'avenir "post Service Civique".

Entre 2010 et 2020, le Service Civique a mobilisé plus de 500 000 jeunes, auxquels s'ajoutent les presque 200 000 qui ont fait un Service Civique en 2021, avec 91 % de taux de satisfaction et 96 % des jeunes qui recommandent le Service Civique à leur entourage.

LES ASSOCIATIONS FAVORABLES AU SERVICE CIVIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Nos associations sont les témoins privilégiés de l'impact positif du Service Civique, aussi bien pour les jeunes, les structures qui les accueillent, les tuteurs qui les accompagnent, que pour l'ensemble de la société. Les jeunes y expriment leur envie d'engagement, pour certains la découvrent, et y acquièrent des compétences transversales leur permettant par ailleurs de s'insérer plus facilement dans la vie active ; il permet de mobiliser les forces vives de la jeunesse pour aider à répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre temps et donne aux jeunes l'opportunité de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale dont nous avons plus que jamais besoin.

Après plus de dix années d'expérience, les associations sont aujourd'hui convaincues de l'intérêt de faire du Service Civique une étape naturelle dans le parcours de tous les jeunes.

D'après les sondages réguliers réalisés par l'Agence du Service Civique, 67 % des jeunes à qui l'on explique ce qu'est le Service Civique disent être motivés pour en faire un. Or, nous avons aujourd'hui environ 100 000 missions à leur proposer, soit à peine assez pour 15 % d'entre eux (une classe d'âge représentant environ 750 000 jeunes). Des viviers de missions intéressantes et complémentaires de celles occupées par des salariés et des bénévoles existent dans de nombreux domaines, comme le renforcement du lien social, la protection de l'environnement, la sensibilisation aux enjeux de santé, la lutte contre la fracture numérique, la prévention du harcèlement en milieu scolaire, etc. aussi bien dans les associations, les collectivités territoriales que les établissements publics.

Pour faire émerger ces missions, il est indispensable de :

- ▶ Réaffirmer haut et fort la volonté d'universaliser¹ le Service Civique.
- ▶ Mettre les moyens financiers nécessaires pour, peu à peu, atteindre par exemple 500 000 offres de missions intéressantes et respectueuses de l'esprit du Service Civique à proposer aux jeunes, tout en maintenant une durée de 8 mois en moyenne (et la souplesse prévue par la loi de 6 à 12 mois).
- ▶ Mettre les moyens humains et d'accompagnement nécessaires pour garantir la qualité du Service Civique, prévenir les dérives, et assurer son accessibilité à tous les jeunes.
- ▶ Conforter le rôle des associations dans le développement massif du Service Civique et soutenir une vie associative florissante et robuste, condition indispensable à l'engagement des jeunes.

1 Universaliser s'entend ici par le fait de fournir à tous les jeunes d'une classe d'âge une information claire et précise de ce qu'est le Service Civique, tant au niveau des modalités d'engagement que de la valeur ajoutée du Service Civique dans leur parcours. Il s'agit de s'assurer que tous les jeunes, quelles qu'aient été leurs difficultés antérieures et quel que soit leur milieu socio-culturel, soient informés de l'existence du Service Civique, et que tous les jeunes souhaitant s'y engager puissent le faire.

POUR RÉUSSIR L'UNIVERSALISATION DU SERVICE CIVIQUE, LES ASSOCIATIONS INSISTENT SUR LA NÉCESSITÉ D'EN CONSERVER LES FONDAMENTAUX :

Le caractère d'intérêt général des missions proposées aux jeunes, complémentaires des missions des professionnels et des bénévoles, est l'une des clés de la réussite du Service Civique. Il convient de rester exigeants et de favoriser une analyse partagée des acteurs sur ce point, notamment par les instances de gouvernance nationale et locales mises en place pour accompagner le développement du Service Civique.

La dimension volontaire est fondamentale. Toute forme d'obligation est par nature contraire à la notion même d'engagement, qui se fonde sur la volonté de s'impliquer dans des actions et de servir l'intérêt général.

Le Service Civique comme expérience de mixité sociale, par la dimension collective à développer, que ce soit dans la mission, au sein de la structure d'accueil, auprès des bénéficiaires ou encore à travers les temps de formation civique et citoyenne et de rassemblements des jeunes sur les territoires.

Le Service Civique comme une étape de vie comprise entre 6 et 12 mois, d'un minimum de 24 heures par semaine ou en moyenne sur la durée de la mission, pour s'adapter à la réalité des projets d'accueil et aux profils des jeunes. L'expérience montre qu'un temps long permet d'inclure, de former et d'accompagner des jeunes plus éloignés des pratiques d'engagement. La moyenne de 8 mois est considérée comme primordiale par la plupart des structures d'accueil, associations comme services publics.

L'indemnisation, les prestations et les droits ouverts doivent permettre de lever tous les freins matériels pour les jeunes qui décident de s'engager, quelle que soit leur situation personnelle. Il s'agit, là encore, d'un élément indissociable des enjeux de l'universalité. La question d'une prise en charge complémentaire des problèmes de mobilité des jeunes, notamment en milieu rural, doit encore être résolue.

Les temps de formation civique et citoyenne des jeunes sont l'un des éléments structurants du Service Civique. Leur objectif est double : rappeler la dimension éducative du Service Civique à tous les acteurs et permettre aux jeunes de prendre du recul sur leurs actions et leur expérience, en réfléchissant ensemble aux grandes questions de société et à leur rôle de citoyen actif. Le nombre des journées de formation civique et citoyenne financées par l'Etat devrait être renforcé, et leur déploiement pour les organismes d'accueil rester simple et souple.

L'obligation d'accompagner les structures d'accueil et de former les tuteurs chargés d'accompagner les jeunes en leur sein, doit être rendue effective, afin d'éviter les dérives inconscientes et consolider la "culture" du Service Civique chez les structures d'accueil et les tuteurs.

AUSSI, NOS ASSOCIATIONS DEMANDENT AU/À LA FUTUR·E PRÉSIDENT·E DE LA RÉPUBLIQUE :

- Une **réaffirmation politique forte de l'ambition de développer massivement le Service Civique** pour qu'il soit connu de tous les jeunes dès 16 ans et accessible à tous jusqu'à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), en s'adaptant au parcours de chacun.
- Une loi de programmation prévoyant un **développement continu, régulier et durable, du budget alloué au Service Civique**, sur une moyenne de 8 mois de missions soutenues par l'État, pour que la trajectoire de développement du Service Civique soit plus régulière et progressive, et qu'on mette fin aux politiques délétères de "stop and go".
- Que cette loi de programmation prévoie le vote par le parlement, tous les cinq ans, sur proposition du CESE, d'**une ou plusieurs "grandes causes"** sur lesquelles les jeunes en Service Civique seront particulièrement (mais non exclusivement) mobilisés, en réponse aux grands besoins de notre société.
- Que la **volonté d'une gouvernance partagée du Service Civique** par les associations, les jeunes et les collectivités territoriales aux côtés de l'État soit réaffirmée ; que l'Agence du Service Civique et ses services soient prioritairement mobilisés sur la **promotion du Service Civique** et la communication (grand public et jeunes), sur le développement de l'offre de missions, l'animation de l'écosystème d'acteurs (associatifs et publics) à tous les échelons (du national au communal), et le contrôle du respect de la loi.
- Que tous les jeunes d'une classe d'âge bénéficient, dans le cadre de leur scolarité, d'**au moins une séance d'information**, qui explicitera précisément et avec enthousiasme ce qu'est le Service Civique ; que l'Éducation nationale notamment organise des séances de sensibilisation et d'information sur le Service Civique chaque année dans tous les lycées et centres de formation, en lien avec les acteurs impliqués dans l'accueil de volontaires en Service Civique.
- Que les services de l'État déploient une **campagne massive de communication sur le Service Civique** ; cette communication complètera utilement les séances d'information dans le cadre scolaire et fera valoir l'impact du Service Civique dans le parcours des jeunes dans leurs diversités.
- Que les **organismes d'accueil et les tuteurs soient soutenus** pour déployer un tutorat, des formations civiques, et un accompagnement au projet d'avenir des volontaires de qualité, soient formés aux spécificités du Service Civique, et qu'il soit mis à disposition des outils adaptés, permettant aux tuteurs d'être en mesure d'accompagner les jeunes dans leurs diversités.
- Que les **jeunes en situation de handicap et/ou en situation de précarité et les jeunes NEETs** qui cumulent les difficultés d'insertion fassent l'objet d'une attention particulière et **aient eux aussi pleinement accès au Service Civique** : mettre les moyens financiers, de communication et d'accompagnement nécessaires pour que le service civique leur soit proposé à tous, et que tous les volontaires trouvent une structure pour les accueillir avec un accompagnement adapté.

PREMIERS SIGNATAIRES



